

# Parc de la Poudrerie

N°12 - 2<sup>ème</sup> semestre 2013  
nouvelle série



Allée Eugène Burlot 93410 Vaujours Téléphone, répondeur : 01 48 60 28 58 / contact@apfp.fr

Le Sausset

La Pépinière

Montceux

La Poudrerie

Vaujours

Bondy

- Un projet pour un nouveau Musée p6-7
- La Tussion p8
- Une loi pour le ciel nocturne p12



## Patrimoine Naturel & Coulée Verte

Vous trouverez un bulletin d'adhésion en page 3

# EDITO : Gouvernance et projets du Grand Paris

La mise en place d'une démocratie écologique à travers de nouvelles formes de gouvernance et une meilleure information du public, supposent, entre autres, l'accès d'organisations environnementales expertes et représentatives aux instances consultatives en matière d'environnement et de développement durable. Cette concertation issue du Grenelle de l'environnement, a souligné l'intérêt de la participation du public et l'importance de «nouvelles formes de gouvernance favorisant la mobilisation de la société par la médiation et la concertation» (1).

Si le réseau de transport du Grand Paris et celui de l'arc express ont fait l'objet de débats publics, la concertation a aujourd'hui du plomb dans l'aile. Pourtant, dans le cadre des contrats de développement territorial (CDT), des comités de pilotage organisés par le préfet de région se réunissent régulièrement, des débats pour «une transformation progressive du territoire» ont lieu, des accords cadre sont signés (ex. tour Médecis à Montfermeil), mais le monde associatif n'est pas associé à ces débats.

Pour les Amis du Parc, les décisions prises par le comité de pilotage du CDT Est Seine-Saint-Denis sont particulièrement importantes puisque ce CDT englobe un territoire qui nous tient particulièrement à cœur et sur l'avenir duquel nous nous posons beaucoup de questions : le projet d'arc paysager décrit dans le rapport Lin a-t-il les mêmes objectifs que notre projet de liaisons vertes dont nous reparlons dans ce numéro d'Atout Parc (page 9)? Quel sera l'impact de la densification de l'urbanisation à l'ouest et au nord-ouest du Parc de

la Poudrerie sur ce site naturel?

Pour espérer trouver des réponses à ces questions, la seule solution est d'aller consulter les sites WEB de Plaine de France, pour apprendre que le renforcement des abords du canal de l'Ourcq, la mise en valeur des forêts et des parcs faisaient partie des projets présentés lors du comité de pilotage (2) du 10 février 2012 et que l'ordre du jour de celui du 14 mars 2012 consistait à approuver le projet d'aménagement conçu par l'architecte-urbaniste berlinois Finn Geipel.

Et la démocratie écologique dans tout cela ? On pouvait espérer que la proximité des élus qui représentent le territoire du CDT Est était de bon augure pour établir une concertation sur des projets qui vont impacter durablement le territoire de l'est de la Seine-Saint-Denis et la qualité de vie de ses habitants.

On peut alors se demander pourquoi les associations de défense et de protection de l'environnement ne sont-elles pas invitées à participer aux débats ? Ne serait-ce pas à cause de la composante environnementale qui pourrait être un frein aux développements urbains ?

(1) Définition du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

(2) Le comité de pilotage est composé du préfet de la région d'Île-de-France, des maires des cinq communes faisant partie de ce CDT (Aulnay-sous-Bois, Sevrans, Livry-Gargan, Clichy-sous-Bois et Montfermeil), de la Communauté d'agglomération Terres de France, du Conseil général de Seine-Saint-Denis et de la Société du Grand Paris

Ce journal vous plait, vous souhaitez continuer à le recevoir et ainsi soutenir l'action de l'Association ? Adhérez avec le coupon ci-contre. Vous recevrez en plus le bulletin trimestriel des adhérents. N'oubliez pas notre site :

[www.apfp.fr](http://www.apfp.fr)

À propos des Amis du Parc...

Promeneurs, cyclistes, sportifs, familles, vous fréquentez régulièrement ou de temps en temps le Parc National Forestier de la Poudrerie de Sevrans-Livry : sachez qu'une Association composée de bénévoles, «Les Amis du Parc de la Poudrerie» s'est investie notamment dans les Rencontres de la Poudrerie, au Musée des Poudres et dans les différentes commissions dont la principale représente la Découverte de la Nature. Elle accueille chaque année dans le Parc de nombreuses classes, le but étant de communiquer aux enfants les richesses de ce dernier : faune (oiseaux, mammifères), flore (fleurs, arbres) mares et monuments (ce qu'il en reste). D'autres commissions dont l'astronomie et la photo fonctionnent également.

Cette association a été créée par d'anciens poudriers en mai 1980 (loi 1901). Ces derniers tenaient à conserver le patrimoine historique architectural et culturel de la Poudrerie qui a fonctionné de 1873 à 1973. D'ailleurs cela a permis le classement du Parc en 1994 au titre des sites remarquables.

Nous sommes environ 200 adhérents. Pour conserver ce lieu de détente et de culture, cher à tous et afin de renforcer notre action, venez nous rejoindre.



## au sommaire de ce numéro... 12

P.2,3 : éditо, on en parle, infos pratiques, adhésion

P.4,5 : quel avenir pour le patrimoine de l'est de la seine saint denis

P.6,7 : un nouveau musée

P.8,9 : si on (re)parlait nature

P.10,11 : le bois de la tussion, la coulée verte, 1 geste pour l'environnement

P.12 : une nouvelle loi pour le ciel nocturne

(image de couverture : Google earth)

Journal d'information des Amis du Parc Forestier de la Poudrerie. Pour nous écrire : Allée Eugène Burlot 93410 Vaujours. Tél : 01 48 60 28 58. Courriel : [contact@apfp.fr](mailto:contact@apfp.fr). Site internet : [www.apfp.fr](http://www.apfp.fr). Semestriel octobre 2013. Directeur de publication : Michel Glévarec. Réalisation technique : Marc Moulin. Relecture : André Petit. Photographies : Les Amis du Parc sauf mention contraire. Imprimerie : Pesch, 100 avenue du Général Leclerc 93500



Papier 100% recyclé  
Encres végétales

Pantin. N° ISSN : 1964-8073. Dépôt légal 11/2013. Tirage de ce numéro : 5000 ex. Atout Parc est distribué gratuitement. Ne pas jeter sur la voie publique. Le numéro 13 (nouvelle série) paraîtra en avril 2014. Ont participé à ce journal : Suzanne fritsch, Michel Glévarec, Pierre Guytard, Nicolas Lanctin, Catherine Merlier, Marc Moulin, Marie Thérèse Pazzaglia. Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.



## Le Parc de la Poudrerie pratique !

horaires indiqués ci-dessous. Vous y trouverez une buvette près de l'entrée Burlot. Sa superficie est de 137 Ha. Il est situé sur les communes de Sevrans, Villepinte, Livry Gargan

et Vaujours et géré par le département de Seine Saint Denis mais appartient au Ministère de l'Écologie, du développement et de l'aménagement

durables. L'association composée exclusivement de bénévoles y assure des activités ludiques et pédagogiques.

Le Parc est un site classé ouvert gratuitement tous les jours aux

Pour appeler les gardes : 06 89 10 17 36

Ouverture : de 8h00 à 18h45 en automne et printemps, jusqu'à 17h45 en hiver et 19h45 en été

## Disparition de Jean-Claude Mauvais

Fin juillet, alors que les vacances nous avaient dispersés, nous avons appris le décès accidentel de notre ami Jean-Claude Mauvais.

Il tenait une place importante dans notre association dans laquelle il animait la commission nature.

Toujours disponible, toujours égal à lui-même, il faisait sans bruit et sans jamais se mettre en avant, ce qui était nécessaire pour que tout fonctionne bien dans la commission.

Son départ prématuré laisse un grand vide et nous devons, malgré tout, continuer sans lui.

Nous pensons à son épouse, à ses enfants et petits-enfants qui ont subi cette douloureuse épreuve et leur renouvelons nos sentiments de tristesse et de cordiale sympathie.



Pour recevoir le journal du Parc de la Poudrerie et le bulletin des adhérents,

## bulletin d'adhésion

Nom \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

email : \_\_\_\_\_ demande à adhérer à l'association "LES AMIS DU PARC FORESTIER DE LA POUDRERIE" • Je joins mon règlement d'un montant de \_\_\_\_\_€ (adhérent : 20€, retraité, chômeur, étudiant : 10€, bienfaiteur : 40€). Chèque à l'ordre des Amis du Parc forestier. > Mes disponibilités me permettent de participer à l'organisation des expositions, manifestations diverses, au fonctionnement des commissions : oui\* non\*. Je souhaite participer aux activités de la commission : Découverte de la Nature\*, Défense du Parc et des usagers\*, Musée et patrimoine historique\*, Astronomie\*, Photo-vidéo\*. (\*rayer la mention inutile.)

Fait le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Signature (pour les mineurs, cadre ci-contre à remplir obligatoirement)

Je soussigné \_\_\_\_\_ autorise \_\_\_\_\_ (mineur) à adhérer à l'association des Amis du Parc et à participer à toutes les activités organisées par celle-ci.

Bulletin d'adhésion à envoyer au siège social de l'association : Les Amis du Parc Allée Eugène Burlot 93410 Vaujours. Vous recevrez alors votre carte d'adhérent et deux fois par an le journal «Atout Parc» ainsi que le bulletin des adhérents. Les informations sont exclusivement destinées à l'association. Les réponses sont obligatoires. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" de janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

# Quel avenir pour le patrimoine naturel de l'est de la Seine Saint Denis ?

*Dans Atout Parc numéro 8 d'octobre 2011, nous évoquons les sites menacés par la poussée de l'urbanisation en Seine-Saint-Denis engendrée par le Grand Paris. Deux ans plus tard, où en est-on ?*

Lorsque paraîtra ce journal, Jean-Paul Huchon, Président du Conseil régional, aura présenté le 18 octobre son schéma directeur pour la région île de France (SDRIF). En ne prenant en compte que les aspects environnementaux, les points les plus importants de ce projet « Ile-de-France 2030 » sont les suivants :

- construire 70.000 logements par an (le double des constructions actuelles) dans les zones déjà denses, près des gares et des entreprises, en refusant l'étalement urbain.
- stabiliser les terres rurales, agricoles, forestières, et si possible regagner 400ha par an.
- Assurer la transition écologique, avec la création de 80 espaces verts d'intérêt général et de deux parcs naturels régionaux (PNR) supplémentaires : le Bocage gâtinais et le parc de la Brie et des Deux-Morins. Au total, l'Île-de-France compterait une douzaine de PNR, ce qui en ferait la région la mieux dotée de France.

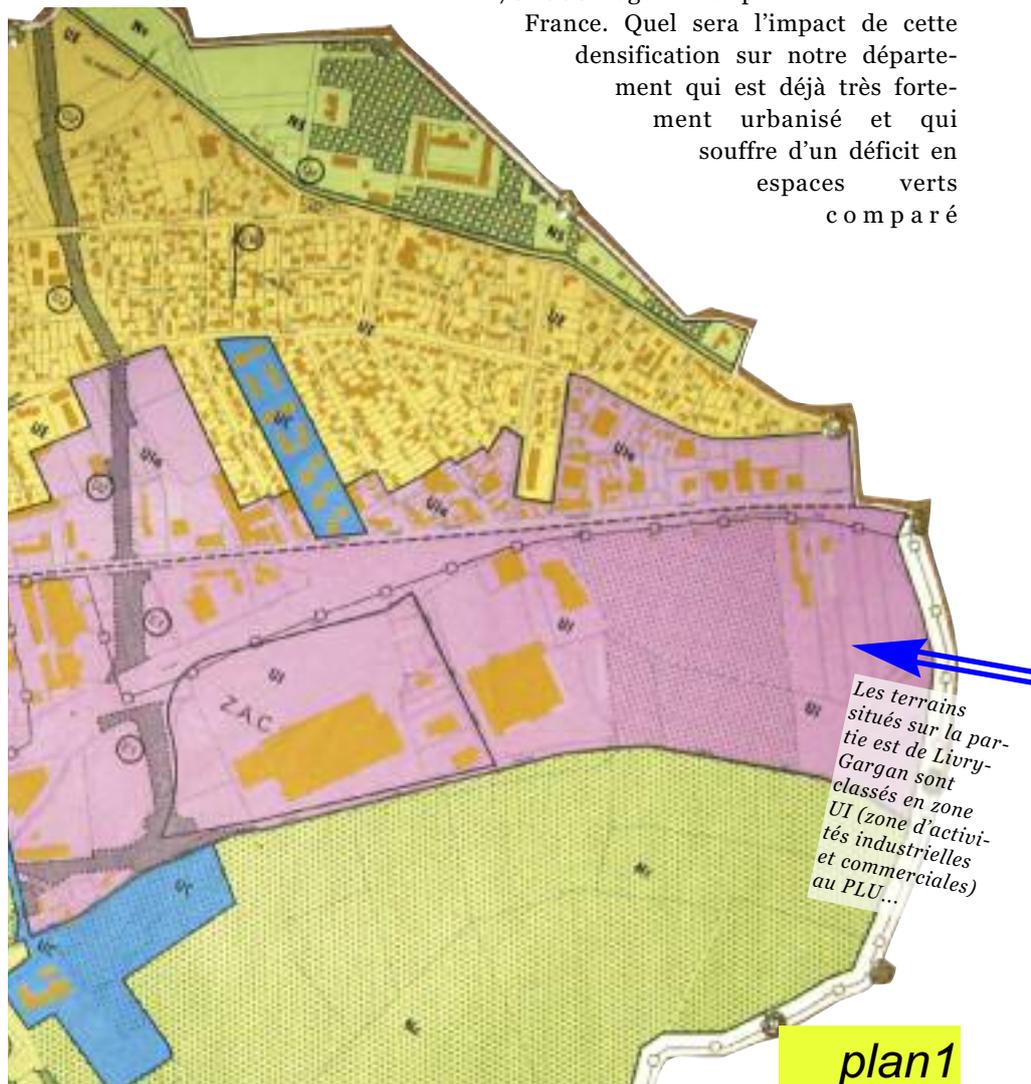
La création de 30 000 emplois et le maillage des transports venant compléter la liste des autres points importants.

## Application du SDRIF en Seine Saint Denis

À la lecture de ces objectifs, il est difficile d'imaginer qu'ils puissent s'appliquer à notre département. En effet, comment imaginer respecter l'objectif de stabilisation des terres agricoles alors qu'elles

sont en passe de disparaître : projet «Europa City», centre commercial et loisirs sur les riches terres agricoles du triangle de Gonesse (80ha), «Aéroville»

(centre commercial), extension du parc des expositions et l'aménagement de la zone sud Charles de Gaulle (98ha)... Comment éviter l'étalement urbain avec comme objectif la construction de 70 000 logements par an en Ile de France. Quel sera l'impact de cette densification sur notre département qui est déjà très fortement urbanisé et qui souffre d'un déficit en espaces verts comparé



aux autres départements de la petite couronne. Dans ce contexte, il est impératif de donner un statut à l'ensemble des espaces verts de la Seine-Saint-Denis qui permette de les protéger définitivement. Bois, forêts, parcs et friches ne doivent plus être considérés comme des réserves foncières pouvant être assujetties à des règles de compensation.

Cette situation est particulièrement mise en exergue dans le cas du Comité de Développement Territorial (CDT) nord-est de la Seine Saint Denis, choisi comme territoire d'étude et regroupant les communes d'Aulnay-sous-Bois, Sevran, Livry-Gargan, Clichy-sous-Bois et Montfermeil. En effet ce territoire qui abrite d'importants espaces verts (parc du Sausset, Parc Forestier de la Poudrerie, coteaux de l'Aulnoye, forêt de Bondy ...), va accueillir quatre nouvelles gares du réseau Grand Paris Express (GPE), à savoir Aulnay, Sevran-Beaudottes, Sevran-Livry et Clichy-Montfermeil. Le problème qui se pose est d'arriver à concilier la densification de l'urbanisation autour de ces gares avec la préservation des espaces verts (et de leur biodiversité) qui sont déjà très fréquentés.

## Liaisons vertes contre Arc paysager

Le projet du cabinet Lin matérialisé dans

l'accord cadre du CDT est de la Seine Saint Denis s'appuie sur une notion d'arc paysager permettant de connecter les espaces verts de ce territoire pour former une chaîne de parcs qui «renforcera la continuité écologique et paysagère du département».

Dans la suite du document on trouvera des éléments positifs tels «*la fabrique de l'armature de l'arc paysager s'appuiera sur les travaux du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et sur le principe d'évaluation des incidences en site Natura 2000 ...*, l'arc paysager sera élargi à l'est et à l'ouest pour imbriquer ville et parc ...» mais aussi des éléments inquiétants comme «*il abritera également des programmes bâtis, comme le pôle de la gare de Sevran-Livry, dans l'épaisseur de ses franges pour former des quartiers denses en rives de parcs*».

Par ailleurs d'autres articles demandent pour le moins des explications comme celui paru dans le n° 176 d'Oxygène (magazine des habitants d'Aulnay) où l'on parle d'arc «Nature et loisirs» à vocation triple : économique, ludique et écologique ?

Le projet de liaison verte que nous défendons depuis plusieurs années (voir encadré page 9) est avant tout un projet environnemental. Sa réalisation reste assujettie à la politique des villes concernées qui doivent considérer ce projet comme un véritable

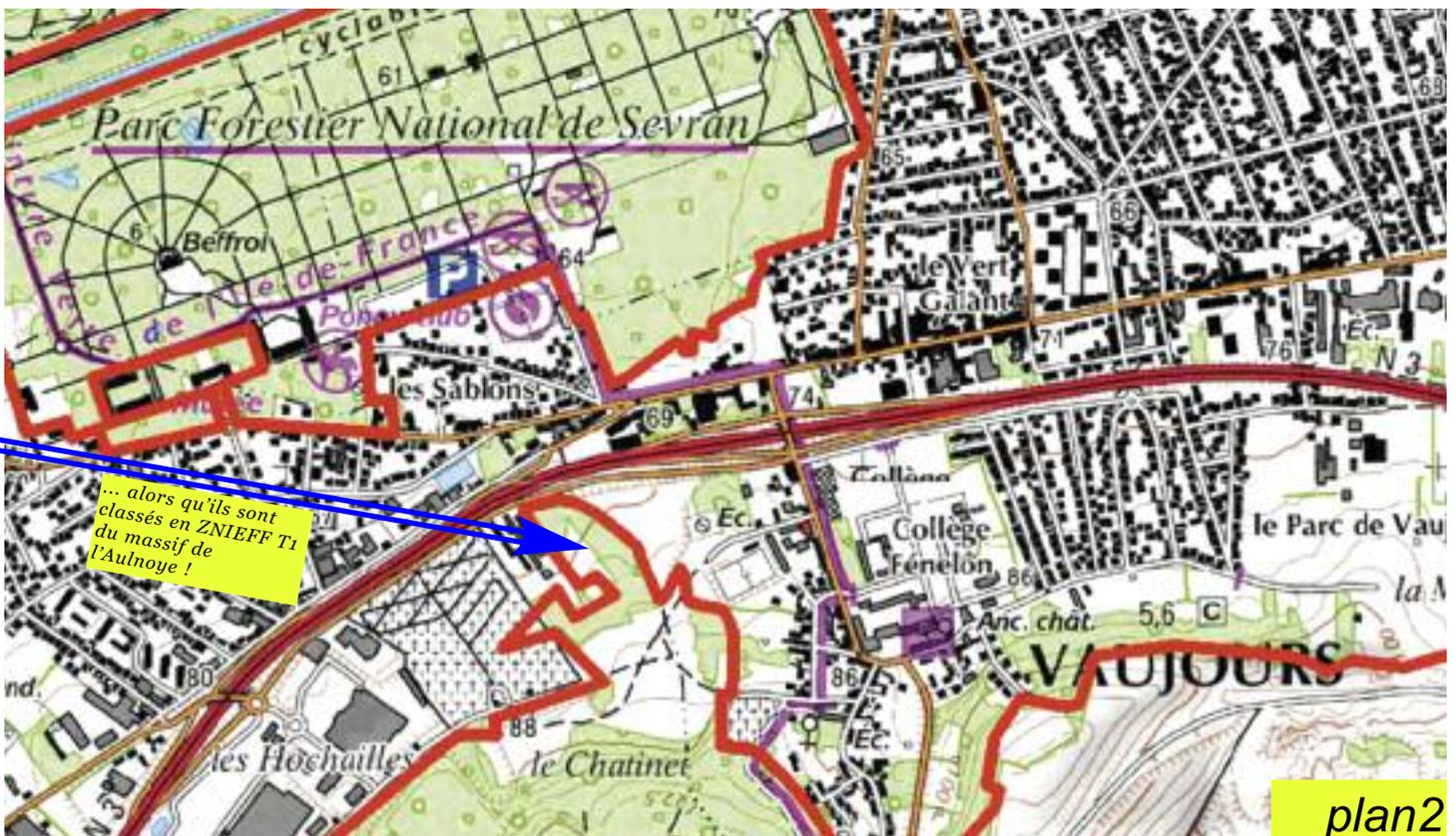
atout pour leurs communes et la qualité de vie de leurs habitants. L'urbanisation envisagée de certains secteurs doit donc

**La trame verte ne doit pas être vue comme un simple couloir entre des zones urbanisées.**

prendre en compte les enjeux de la trame verte qui ne doit pas être vue comme un simple couloir entre des zones urbanisées. À contrario, la trame verte doit être conçue comme une véritable épine dorsale autour de laquelle viendront se

greffer les projets d'aménagement comportant des zones de transition entre les parties naturelles et bâties.

Pour cela, les municipalités devraient intégrer cette trame verte dans leurs plans d'urbanisme. Malheureusement, c'est parfois l'inverse qui se produit. En effet, comment expliquer que les terrains situés sur la partie est de Livry-Gargan (voir plan n°1) soient classés en zone UI (zone d'activités industrielles et commerciales) au PLU de cette ville alors qu'il s'agit d'une zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF de type I, voir plan n°2). De plus cette zone, avec les carrières de Livry-Vaujours identifiées comme composante de la trame verte et bleue dans le SRCE, représente la dernière opportunité pour le tracé de la trame verte entre le Parc de la Poudrerie et les coteaux de l'Aulnoye. De grâce, ne l'écartons pas.



L'association a reçu durant plusieurs mois un jeune étudiant en architecture d'intérieur, Nicolas Lanctin. Nicolas a choisi de présenter un sujet de master portant sur le Parc de la Poudrerie et plus précisément sur notre musée. Nous sommes heureux de vous présenter son remarquable travail très innovant qui a permis à Nicolas d'être reçu à son Master.

Après 2 mois de consultation de documents et d'échanges avec les membres de l'association Nicolas s'est plongé pendant 6 mois sur ce sujet qu'il a qualifié de passionnant. «C'est tout naturellement que mon choix de sujet s'est fait, en effet passionné d'histoire et habitué du Parc de la Poudrerie j'ai très vite trouvé l'occasion d'allier plaisir et travail. De plus, bien que fictif, mon sujet venait toucher à une problématique d'actualité». Devenu Architecte Intérieur à Saint Germain en Laye, c'est avec plaisir qu'il nous fait partager les grandes étapes de son projet que vous retrouverez certainement lors d'une prochaine exposition avec, plans, coupes, perspectives, croquis, video, matériaux. La proposition consiste à réhabiliter le musée en y intégrant 2 bâtiments supplémentaires (l'ancienne tonnellerie et le hangar à soufre), pour former un ensemble moderne qui par sa scénographie interactive et ludique fera revivre l'histoire de la poudre à tous les visiteurs, petits et grands.

## Jardin

Par sa scénographie de canons rouges, recréant un champs de tir, ces carrés de pelouse délimités par des bordures en zinc et une ligne de même couleur, le jardin vient susciter la curiosité et attirer le visiteur à l'intérieur du musée.



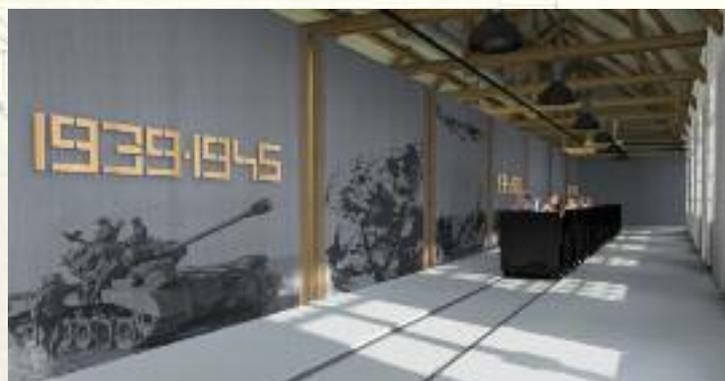
## Hall d'accueil



Dès l'entrée, l'idée est de plonger les visiteurs dans un lieu unique, mélangeant contemporain et ancien afin de ne pas dénaturer l'histoire des bâtiments. (ambiance matériaux). Des engrenages, servant d'une part d'accueil, et de fil conducteur\* de l'autre nous plongent directement dans un univers industriel. (\*) câble téléodynamique parcourant la visite. Un marquage au sol en cuivre nous guide vers des wagonnets, qui vont nous conduire au début de la visite. Au travers de ces wagonnets, que l'on retrouve à deux moments durant la visite, le but était de réinterpréter le moyen de transport servant à acheminer les poudres à l'époque mais aussi apporter un côté ludique à la visite.

## Galerie 1

Le bref parcours en wagonnet fait traverser les visiteurs dans une galerie épurée, sorte d'introduction à la visite, où ces derniers pourront commencer à se plonger dans l'histoire du lieu grâce à de la sérigraphie sur zinc, représentant des photos durant les trois grands conflits. Arrivé au bout, les visiteurs sont invités à descendre et entrer dans une salle de video projection, où un petit film sur le site et ses étapes amorceront le début d'une visite pédagogique et ludique d'un siècle d'activités poudrières.



Ceci n'est qu'un aperçu du potentiel du Parc, du Musée, et de ses vestiges. L'h

# un nouveau musée?

## Galerie 2



Guidé par le câble téléodynamique depuis l'accueil ainsi que des bandes de cuivre au sol délimitant l'espace, la visite de la deuxième galerie s'ouvre sur une succession de petites salles, racontant chacune une étape importante du lieu. (décrets, conception, guerres, poudres, fermeture...). Celle-ci ce veut interactive et ludique avec des panneaux suspendus contenant des ouvertures qui laisseront apparaître les documents une fois le levier actionné. Dans chaque pièce le visiteur est acteur, il actionne un levier faisant coulisser ou dérouler les informations de derrière le panneau. Egalement à disposition, des tables interactives viendront apporter une source d'information plus grande, avec possibilité de «flasher» pour obtenir directement sur smartphone les supports d'information : décrets, plans, dessins, textes, photos, films, maquettes, objets...

## Galerie 3

Celle-ci est consacrée à l'exposition et l'explication de la création des poudres, que ce soit la poudre noire, la poudre B, poudre T... On y trouve des textes illustrés expliquant les différentes étapes de la fabrication (formules, dosages, mélanges...), des photos des différentes machines nécessaires. Des vitrines exposent les composants (souffre, salpêtre, charbon), mais aussi des objets (maquettes, armement, cartouches, outils...). Des tables interactives invitent les visiteurs à venir créer de façon ludique de la poudre (d'un côté des composants, de l'autre des machines, le but est de mélanger les bons éléments avec les bonnes machines en respectant l'ordre des étapes). A la sortie un distributeur de poudre noire (reconstitution) est à disposition pour repartir avec un échantillon.



## Hangar

Une fois sortie de la galerie, les visiteurs reprennent d'autres wagonnets pour se rendre dans le troisième bâtiment, brut d'époque, le hangar. Dans celui-ci se trouve les machines nécessaires à la fabrication de la poudre. Grâce à une technique d'holographie sur panneau de verre, des animations sont projetées montrant des ouvriers au travail. Cette scénographie interactive transporte les visiteurs plus d'un siècle en arrière et leur fait vivre le quotidien d'un poudrier.

## Visite du Parc

Une fois la visite du musée terminée, les visiteurs peuvent prendre un «petit train» pour aller découvrir les quelques bâtiments encore présents dans le parc. Une tablette présente dans chaque wagonnet leur permet de les situer et d'obtenir des informations les concernant. (date, fonction, photos...).

*histoire doit perdurer, car c'est de l'histoire que l'homme naît et se construit.*

bois de la Tussion :

# une réouverture partielle envisagée, mais quand ?

Le bois de la Tussion est fermé depuis Mai 2000, soit depuis plus de 13 ans maintenant. Le chemin latéral, quant à lui, a été fermé en 2008 suite à l'effondrement d'un fontis de gypse en son milieu. Suite à ce dernier événement le Conseil général a enfin lancé des études. Ces études menées par l'INERIS se sont déroulées en 2009/2011 avec un nombre important de sondages du sol, de suivis des écoulements de l'eau dans les sous-sols etc. L'INERIS a rendu les résultats de ces travaux en Mai 2011. Les conclusions de ces études sont représentées dans le plan ci-dessous avec les perspectives suivantes :

> Tout d'abord, l'INERIS a réparti le Bois de la Tussion en 3 zones selon les risques pressentis : une zone verte sur le plan serait seulement sujette à des affaissements lents de terrains, celle en saumon présenterait un risque de fontis et d'affaissements importants et celle en rouge très importants. Ces deux dernières zones étant d'accès restreint et très restreint.

> Ensuite, il a été envisagé une future organisation du bois avec une zone ouverte au public après aménagements (en vert) qui serait séparée de la zone saumon par une haie naturelle peu franchissable. La zone rouge étant jugée dangereuse (c'est en son sein que se sont produits l'essentiel des effondrements importants) serait, quant à elle, entourée de barrières réputées infranchissables.

> Enfin, pour permettre le franchissement du bois, il serait envisagé la construction d'un cheminement hors sol (genre passages piétons et vélos sur des traverses en bois sur pilotis). Il serait sous surveillance (gardiens ?) notamment dans la partie rouge.

On notera que l'ouverture du chemin latéral n'est que peu évoquée par le Conseil général, sans doute parce que le terrain sur lequel il est implanté appartient à RFF (Réseau Ferré de France, gestionnaire du réseau de lignes ferroviaires). Ce dernier vient de procéder à d'importants travaux à partir du chemin latéral pour consolider les voies, celles-ci subissant des effondrements souterrains fragilisant le ballast. Pour se faire, plusieurs centaines (milliers ?) de tonnes de béton ont été injectées sous les

voies pour les consolider. Ces travaux sont terminés depuis plusieurs mois et le chemin latéral a été remis en état sur toute la longueur du bois.

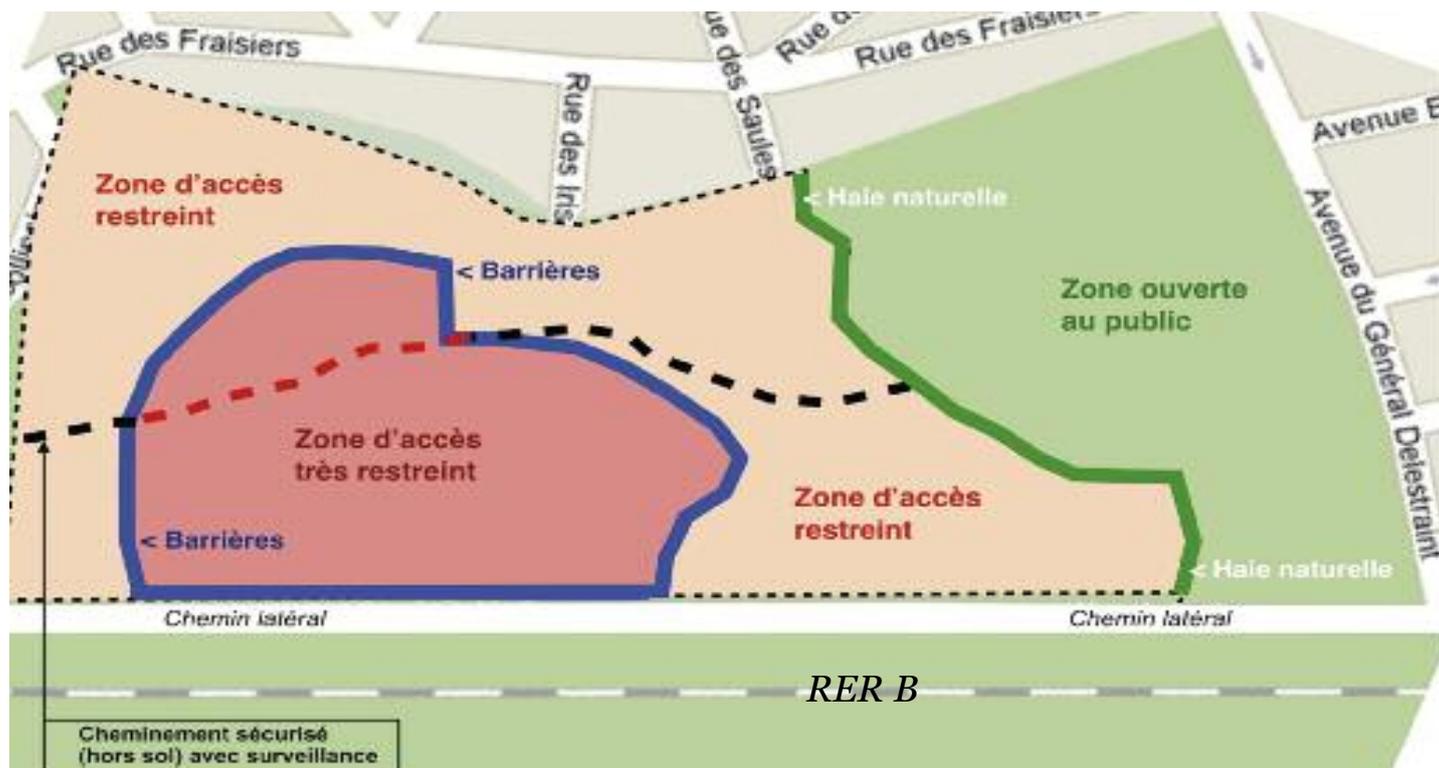
Nous souhaiterions dans un premier temps l'ouverture du chemin latéral aux piétons et vélos, mais le Conseil Général va effectuer de nouvelles études (voir encadré) par mesure de précautions afin de s'assurer des conséquences des injections réalisées par RFF sur l'hydrométrie du bois.

Pendant ce temps les riverains vont devoir continuer à emprunter leurs véhicules pour se rendre au Parc, en passant par Vaujourns, ou Sevran. Certains s'impatientent et risquent de se manifester à l'occasion des prochaines échéances électorales.

## Dernière minute sur le bois de la Tussion (source CG93) :

«Des travaux de comblement ont été menés sur la voie ferrée en 2012-2013. Pour faire ces travaux, les entreprises ont dû utiliser le chemin latéral, qu'elles ont remis en état (uniquement en surface) suite aux travaux. Nous avons missionné l'INERIS pour suivre l'évolution des sous-sols du bois de la Tussion en

2013. Cette étude doit notamment nous permettre de savoir si les injections réalisées par la SNCF sous ses voies ont pu avoir une incidence au-delà de la voie, en particulier au niveau du chemin latéral (est-ce que cela a permis de sécuriser le chemin latéral, en partie ou en totalité ? si oui, peut-on envisager son ouverture au public ? des études complémentaires sont-elles nécessaires ?). Nous aurons les résultats au 1er semestre 2014.»



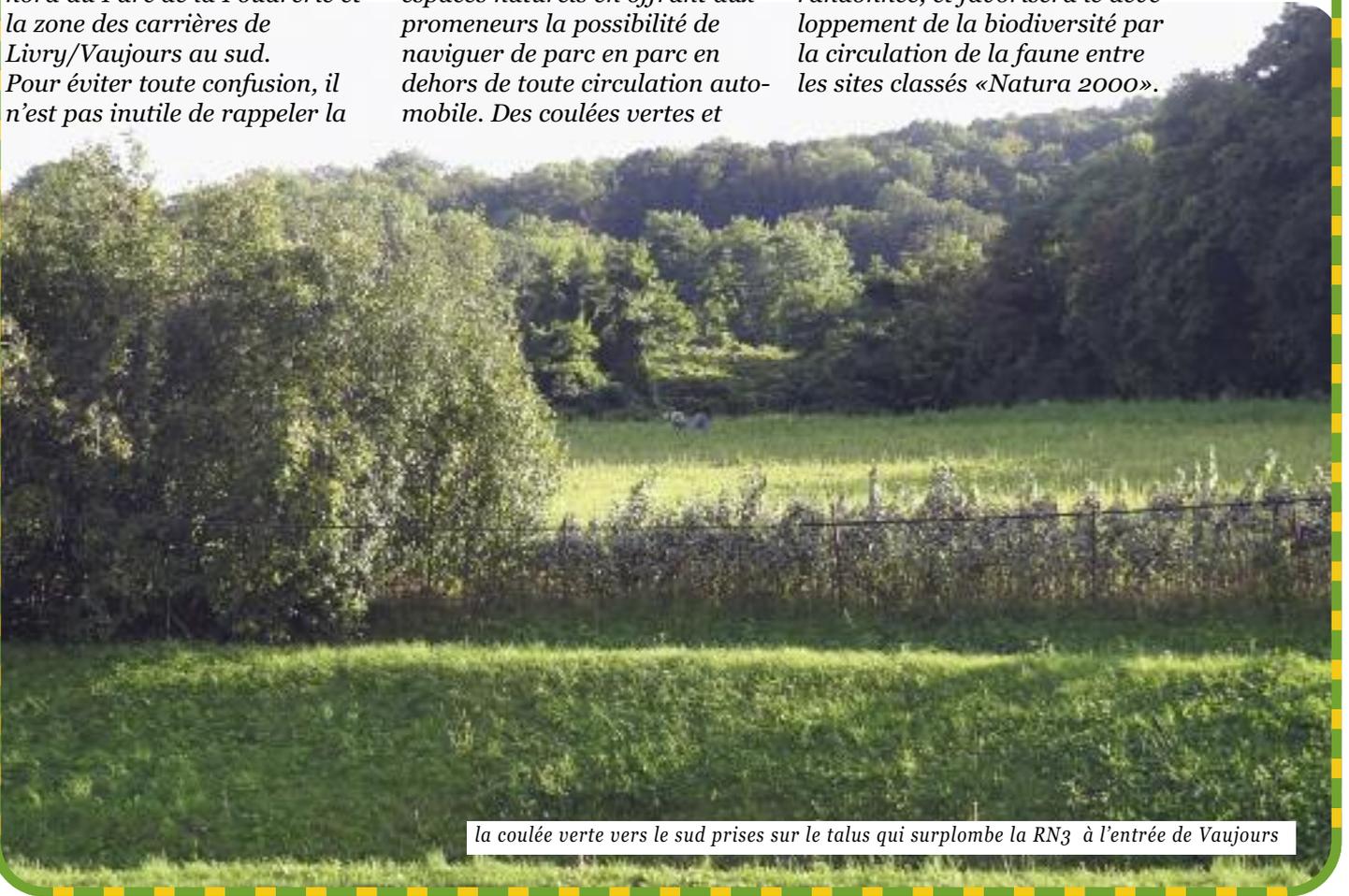
# Projet de liaison verte

Dans Atout Parc n°2 d'octobre 2008 et le n°5 d'avril 2010, nous avons évoqué le projet de liaison verte permettant de relier le Parc du Sausset à la forêt de Bondy en passant par le Parc de la Poudrerie via des espaces non encore urbanisés : parc de la pépinière, plaine montceuleux, au nord du Parc de la Poudrerie et la zone des carrières de Livry/Vaujours au sud. Pour éviter toute confusion, il n'est pas inutile de rappeler la

définition de ce projet : «une liaison ou coulée verte est un cheminement boisé permettant de relier des espaces verts entre eux dont l'usage est strictement réservé aux cyclistes et aux piétons». Ces espaces, véritables corridors écologiques, doivent permettre de désenclaver les espaces naturels en offrant aux promeneurs la possibilité de naviguer de parc en parc en dehors de toute circulation automobile. Des coulées vertes et

bleues comme le canal de l'Ourcq et la Dhuis traversent le département selon un axe est/ouest mais aucune dans le sens nord/sud.

La réalisation de ce projet écologique permettra un véritable maillage de ce territoire, multipliant ainsi les itinéraires de randonnée, et favorisera le développement de la biodiversité par la circulation de la faune entre les sites classés «Natura 2000».



la coulée verte vers le sud prise sur le talus qui surplombe la RN3 à l'entrée de Vaujours

## 1 Geste pour l'Environnement

La biodiversité fait partie de nos vies au quotidien. En favorisant la variété au jardin (avec un million d'hectares en France, la surface des jardins est loin d'être négligeable), en choisissant nos textiles (le coton représente plus de la moitié des fibres textiles dans le monde. L'utilisation de fibres bio donne l'assurance d'une non pollution de l'environnement) et les produits d'entretien pour la maison, en consommant local et en voyageant différemment chacun d'entre nous peut préserver la richesse et la diversité de la vie sur Terre.

# Si on (re)parlait Na

*Fleurs du Parc et des alentours, sauvages et toxiques*  
La flore du Parc est particulièrement riche. Dans le dernier numéro d'Atout Parc vous avez pu découvrir une dizaine d'espèces de fleurs parmi les plus courantes. Cette fois, nous nous intéressons à celles dont il faut se méfier.



Vous reconnaîtrez facilement le Sceau de Salomon dont la pollinisation se fait également par les bourdons. L'ouverture de la fleur étant relativement étroite seuls les insectes à longue trompe peuvent accéder au nectar ; cette plante médicinale est employée contre la goutte et les rhumatismes. Elle contient des substances toxiques semblables à celles de la digitale et du muguet.

L'Arum tacheté dont la massue à l'odeur de charogne attire les insectes qui glissent sur la spathe lisse jusqu'au fond d'une poche semblable à une nasse. Au fond de cette poche l'insecte trouve du nectar. Lorsque les fleurs sont pollinisées la spathe se fane et les insectes sont libérés. La plante contient de l'aroine toxique. Quelqu'un sait il pourquoi on l'appelle également «pied de veau» ?



L'Ancolie commune dont la fleur est généralement pollinisée au printemps par les bourdons. Pour atteindre le nectar qui se trouve au fond de l'épéron ils coupent le long tube floral. C'est une plante médicinale légèrement toxique (acide cyanhydrique).



ture



Le Fusain d'Europe a de curieuses petites fleurs blanches en forme de croix. Il est d'ailleurs aussi appelé «bonnet de prêtre» car ses fruits de couleur rose rappellent la barrette d'un prêtre. Ses graines contiennent un principe amer très toxique.

La Parisette ou «Raisin de renard» a une fleur inodore en forme d'étoile, au-dessus de quatre ou cinq feuilles. Souvent visitée par les moucheron attirés par l'ovaire brillant elle donnera une baie bleu-noir de la grosseur d'une cerise ? Elle contient des saponines toxiques dans toutes ses parties. La plante au fruit tentateur porte le nom d'un prince Troyen «Paris» qui dut donner une pomme à la plus belle des trois déesses : Héra, Athéna et Aphrodite.



Le Cytise a de belles grappes jaunes de fleurs pendantes. Ceux du petit parking près de la boulangerie viennent certainement d'une jardinerie car on ne les trouve à l'état sauvage que dans les régions chaudes. Fleurs, graines, écorce et racine contiennent un alcaloïde toxique au goût sucré, aussi faut-il mettre en garde les enfants.



En page 8 de ce journal, nous évoquons le bois de la Tussion, l'occasion de faire le point sur les évolutions constatées depuis sa fermeture.

La fermeture du bois de la Tussion, une chance pour la biodiversité ?

*Le bois de la Tussion, fermé depuis plus de 13 ans, est retourné à un état quasi sauvage, avec une faune et une flore qui est devenue (redevendue) très riche. Les riverains observent (à travers les grilles qui cernent le bois) une vie nocturne importante, certains animaux faisant de temps en temps des incursions dans les*

*rues avoisinantes. Par ailleurs certains végétaux rares ont été remarqués (ainsi que des insectes) mais on ne tient pas trop à les signaler pour ne pas attirer les curieux. Le CORIF a mené des études sur l'incidence des travaux de la SNCF et des coupes d'arbres d'alignement du canal sur la faune et notamment sur certaines*

*populations résidant sur le bois, à cette occasion plusieurs dizaines d'espèces d'oiseaux ont été aperçues sur les quelques 70 espèces recensées dans le parc. Au final la fermeture du bois, si elle a été pénalisante pour les riverains, a plutôt été bénéfique pour la faune et la flore sauvage.*

# UNE NOUVELLE LOI POUR PROTÉGER LE CIEL NOCTURNE

Cette loi entrée en vigueur le 1er juillet 2013 régleme-  
 nte les éclairages nocturnes des bâtiments et des bureaux. Cette nouvelle réglementation se fixe deux objectifs essentiels : diminuer les nuisances lumineuses et réaliser des économies d'énergie. Il s'agit en gros d'interdire d'éclairer «pour rien» des bureaux, des locaux commerciaux lorsqu'ils sont inoccupés et des façades de bâtiments la nuit. Pour l'instant, l'éclairage public n'est pas concerné. Au final, il s'agit

turne affecte également le sommeil, en perturbant l'alternance jour-nuit, selon l'Institut National du Sommeil et de la Vigilance (INSV).

**Et si on éclairait moins ou mieux !**



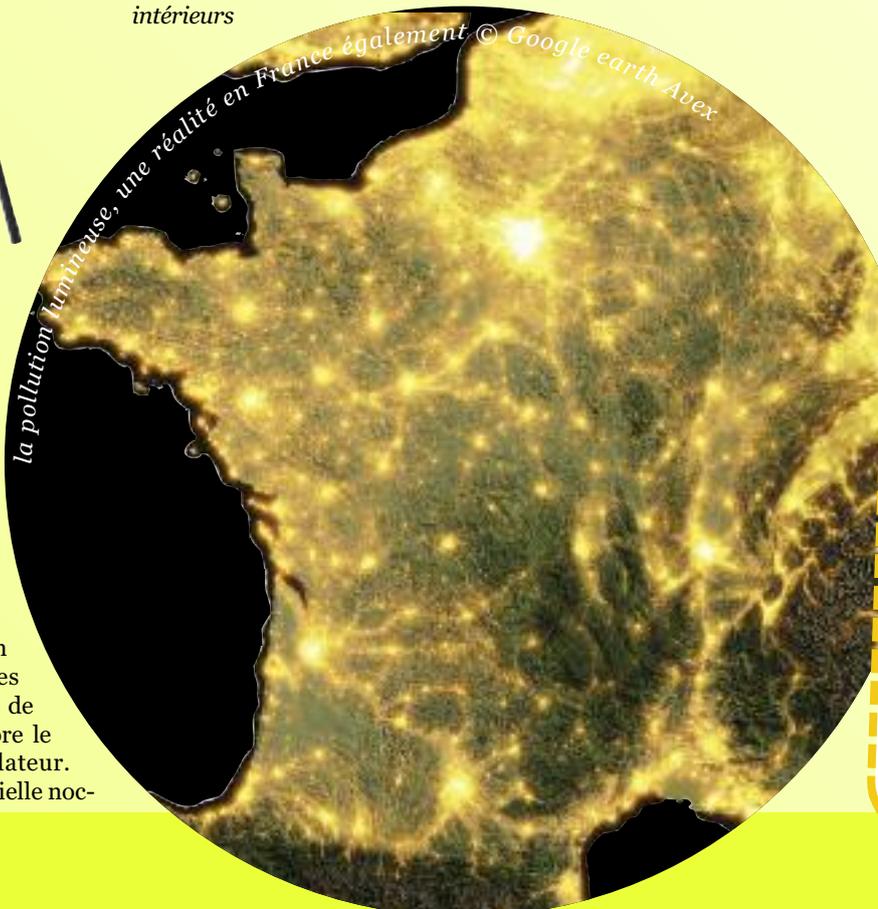
Que dit précisément cet arrêté qui s'applique aux installations d'éclairage des bâtiments non résidentiels, (recouvrant à la fois l'éclairage intérieur émis vers l'extérieur de ces bâtiments et l'illumination des façades de bâtiments, à l'exclusion des installations d'éclairage destinées à assurer la protection des biens lorsqu'elles sont asservies à des dispositifs de détection de mouvement ou d'intrusion) :

- les éclairages intérieurs

- de locaux à usage professionnel sont éteints une heure après la fin de l'occupation de ces locaux.
- les illuminations des façades des bâtiments sont éteintes au plus tard à 1 heure.
- les éclairages des vitrines de magasins de commerce ou d'exposition sont éteints au plus tard à 1 heure ou une heure après la fin de l'occupation de ces locaux si celle-ci intervient plus tardivement.
- les éclairages des vitrines de magasins de commerce ou d'exposition peuvent être allumés à partir de 7 heures ou une heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt.
- les illuminations des façades des bâtiments ne peuvent être allumées avant le coucher du soleil.

Comme toujours, des exceptions sont prévues notamment pour «les zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente». Ce sont les préfets qui sont chargés de déterminer ces zones.

de réduire l'empreinte de l'éclairage artificiel sur notre environnement nocturne. En effet, ces éclairages artificiels peuvent constituer une source de perturbations significatives pour les écosystèmes, en modifiant la communication entre espèces, les migrations, les cycles de reproduction ou encore le système proie-prédateur. Mais la lumière artificielle noc-



**POLLUTION LUMINEUSE**

Au XXe siècle, une augmentation conjointe de la production électrique, de l'offre en matériels d'éclairage et d'une demande de sécurité sont souvent citées comme principales causes d'une tendance à l'augmentation de l'éclairage urbain et périurbain. Les politiques d'éclairage public ont conduit à une augmentation du halo lumineux autour des villes. La pollution lumineuse mesurée par satellite a augmenté de 5 à 10 % par an à la fin des années 1990. 19 % de la surface planétaire étant concernée. Le recours à des panneaux et enseignes lumineuses a augmenté la luminance de l'environnement nocturne (urbain et routier notamment). D'autre part un phénomène économique majeur a également contribué à cette augmentation : l'abondance d'électricité à un prix moins élevé la nuit. En effet, quand l'électricité est «nucléaire», il est complexe de ralentir une telle centrale pour la nuit, où la consommation d'énergie est moindre : l'énergie étant de toute façon produite, elle est alors vendue à moindre coût. De plus l'éclairage public des rues a longtemps été réalisé avec des luminaires qui n'étaient pas conçus pour limiter les émissions vers le ciel (luminaires en forme de boules) ou de grande puissance (lampes à vapeur de mercure haute pression, ballast très consommateurs d'énergie). Enfin, les lois encadrant l'éclairage nocturne (quand elles existent) ne prennent que très peu en compte les préoccupations environnementales.